

N°167/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
MUSEE DE SOLOGNE

DECISION

Finances locales - Divers

Objet : Acceptation du don d'un lot 2 classeurs contenant 81 photographies sur la Sologne

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 9 ;

Vu le formulaire de don en date du 24 juin 2024 signé par la présidente de l'association des Amis du musée de Sologne, dont le siège est situé au 4 rue du grenier à Sel 41200 Romorantin-Lanthenay ;

Considérant que, le don n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il convient de l'accepter.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - D'accepter le don de 2 classeurs contenant 81 photographies réalisées suite à la loi du 27 juin 1941 sur la mise en valeur de la Sologne, achetés par l'Association des Amis du musée de Sologne, au profit de la Ville de Romorantin-Lanthenay, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation	2 classeurs
Description	81 photographies en noir et blanc, format 18 x 24 cm
Date	1941
Valeur	228€

ARTICLE 2 – Les photographies seront conservées au centre de documentation du musée de Sologne et sera présentée au public lors d'expositions.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 17/07/2024

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 23 JUL. 2024

Publié ou notifié le 23 JUL. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 23 JUL. 2024



Jeanny LORGEUX